Conditions générales d'inscription et d'utilisation de la plateforme Boatpark (« Conditions générales de la plateforme »).

Version du 18 novembre 2026

Sommaire

I. Dispositions générales 3

1. Champ d'application 3

2. Modifications 3

3. Versions nationales 3

II. Inscription 3

1. Dispositions générales 3

2. Conditions d'inscription 4

3. Début du contrat et admission en qualité d'utilisateur 4

4. Fin du contrat 4

III. Obligations de l'utilisateur 4

1. Compte utilisateur 4

2. Utilisation de la Plateforme 5

3. Propriété intellectuelle, droits de tiers et respect du droit applicable 5

IV. Droits et obligations particuliers de Boatpark 5

V. Mise à disposition de places d'amarrage 6

1. Location ou intermédiation 6

2. Relation contractuelle lors de l'intermédiation de places (frais portuaires non inclus) 7

3. Relation contractuelle lors de la location de places (frais portuaires inclus) 7

4. Informations relatives à la place d'amarrage 7

5. Commission Boatpark 8

6. Décompte et versement au Prestataire 9

7. Obligations fiscales 9

VI. Réservation de places d'amarrage 9

1. Location ou intermédiation 9

2. Processus de réservation 10

3. Modalités de paiement 11

4. Obligations particulières de l'Utilisateur 11

5. Conditions d'annulation 12

VII. Prise de contact / demandes via Boatpark 12

VIII. Comportements fautifs, problèmes, litiges et dommages 13

IX. Protection des données 13

X. Garantie, incidents techniques et maintenance 13
XI. Exclusion et limitation de responsabilité 14
XII. Indemnisation / garantie contre les recours 14
XIII. Transfert des droits et obligations à des tiers, sous-traitants 14
XIV. Clause de sauvegarde 14
XV. Droit applicable et for juridique 14

I. Dispositions générales

1. Champ d'application

Boatpark AG (ci-après « Boatpark ») met à disposition, sur le site www.boatpark.app et par d'autres moyens d'accès (p. ex. application mobile), une plateforme permettant l'intermédiation ou la location temporaire de places d'amarrage dans différentes régions (ci-après « Plateforme »).

Les présentes conditions générales d'inscription et d'utilisation de la Plateforme (ci-après « CG ») régissent les relations entre Boatpark et les personnes inscrites sur la Plateforme, qu'elles souhaitent utiliser une place (ci-après « Utilisateur ») ou proposer une place à la location ou à l'intermédiation (ci-après « Prestataire »), concernant l'utilisation de la Plateforme et des services de Boatpark. Par son inscription, l'utilisateur reconnaît le caractère juridiquement contraignant des présentes CG dans ce cadre.

2. Modifications

Boatpark peut modifier les présentes CG à tout moment et sans indication de motif. Boatpark doit annoncer les modifications au préalable et de manière appropriée. En l'absence d'opposition écrite dans le mois suivant la notification, ou si l'utilisateur continue d'utiliser la Plateforme après l'expiration de ce délai, les modifications sont réputées acceptées.

Boatpark peut également demander aux utilisateurs d'accepter expressément les CG modifiées. Toute autre modification des présentes CG ou tout accord dérogatoire requiert la forme écrite. En cas d'opposition, l'utilisateur peut résilier la relation contractuelle conformément au point II.4. En cas de résiliation, les anciennes CG continuent de s'appliquer jusqu'à la fin de la relation contractuelle. À défaut de résiliation et en cas de poursuite de l'utilisation de la Plateforme, l'opposition est réputée retirée et les modifications acceptées a posteriori.

3. Versions nationales

Boatpark exerce ses activités dans différents pays et peut y créer des sociétés du groupe pour les activités régionales (ci-après « Sociétés nationales »). Les règles suivantes s'appliquent à la relation contractuelle :

Lorsque l'utilisateur est domicilié en Suisse, le contrat d'utilisation de la Plateforme est toujours conclu entre lui et Boatpark AG, dont le siège est en Suisse, indépendamment de la Plateforme régionale utilisée pour l'inscription. Dans les autres cas, le contrat est conclu avec une éventuelle Société nationale dans le pays où se trouve la place d'amarrage.

En l'absence de Société nationale locale de Boatpark, Boatpark AG, dont le siège est en Suisse, est le partenaire contractuel.

II. Inscription

1. Dispositions générales

La Plateforme et ses services sont réservés aux utilisateurs inscrits. Une utilisation commerciale n'est autorisée qu'en vertu d'un accord distinct avec Boatpark. L'inscription est gratuite et non transférable. Le compte utilisateur est personnel et ne peut être mis à la disposition de tiers. Boatpark est en droit de supprimer les comptes après une longue période d'inactivité, moyennant un préavis, et de mettre fin à la relation contractuelle.

2. Conditions d’inscription

Lors de l’inscription, tous les champs obligatoires doivent être renseignés correctement. L’utilisateur garantit que ses informations restent actuelles, complètes et exactes et doit en fournir la preuve sur demande. Il doit choisir des mots de passe sûrs. Il n’existe aucun droit à l’inscription. Boatpark peut refuser ou révoquer une inscription sans indication de motif.

3. Début du contrat et admission en qualité d’utilisateur

L’utilisateur est inscrit dès qu’il a rempli et soumis sa demande d’inscription, accepté les CG et confirmé son adresse électronique et son numéro de téléphone mobile.

Boatpark peut également créer un compte utilisateur pour le compte d’un port ou d’un Prestataire, puis le lui remettre pour utilisation. Dans ce cas, l’acceptation des CG intervient lors de la première prise en charge ou utilisation du compte.

Par son inscription ou la prise en charge du compte, l’utilisateur conclut avec Boatpark un contrat portant sur l’utilisation de la Plateforme et des services associés. Les présentes CG et les autres dispositions auxquelles elles renvoient font partie intégrante de ce contrat.

Boatpark peut exiger la signature d’un contrat écrit et résilier le contrat avec effet immédiat si le document n’est pas signé et renvoyé dans le délai imparti.

4. Fin du contrat

Dans la mesure permise par la loi, l’utilisateur peut à tout moment résilier son contrat avec Boatpark par déclaration écrite et sans indication de motif. Dès réception de la résiliation, Boatpark peut bloquer immédiatement, entièrement ou partiellement, le compte et l’accès à la Plateforme. Le droit à une résiliation immédiate pour justes motifs demeure réservé.

Boatpark a le droit, mais non l’obligation, de supprimer sans préavis, à la fin du contrat, toutes les informations, contenus et données transactionnelles enregistrés concernant l’utilisateur et d’indiquer son compte comme supprimé. Dans les limites légales, Boatpark peut à tout moment exclure un utilisateur de la Plateforme sans motif ni préavis, mettant ainsi fin à son utilisation et au contrat, sans que cela ouvre droit à des prétentions contre Boatpark. Un droit de résiliation immédiate s’applique notamment en cas de violation des présentes CG ou d’autres dispositions de Boatpark.

Boatpark est en droit, sans y être tenue, de suspendre temporairement un utilisateur sans indemnité ou de l’exclure définitivement lorsqu’il existe des indices qu’il vit avec un autre utilisateur suspendu ou exclu ou entretient un autre lien avec celui-ci, que les présentes CG ou d’autres dispositions de Boatpark ont été ou sont violées, ou qu’il existe un autre abus. Boatpark informe l’utilisateur de la suspension, de l’exclusion ou de la résiliation par écrit, via la Plateforme et/ou par courrier électronique.

Les contrats existants portant sur des places d’amarrage ne sont pas affectés par la fin de l’utilisation ou la résiliation du contrat avec Boatpark. Ils peuvent être résiliés conformément aux dispositions légales, sauf disposition contraire des présentes CG.

III. Obligations de l’utilisateur

1. Compte utilisateur

L’utilisateur doit garder son mot de passe secret en tout temps. S’il existe un risque, un soupçon ou une certitude qu’un tiers le connaît, il doit immédiatement le modifier. L’utilisateur répond envers Boatpark et les autres utilisateurs de tous les actes effectués avec son identifiant et son mot de passe comme s’il s’agissait de ses propres actes. Les parties

reconnaissent les enregistrements correspondants de Boatpark comme présumés exacts, complets et probants.

2. Utilisation de la Plateforme

Sauf accord contraire (p. ex. convention relative à une API), la Plateforme doit être utilisée uniquement de manière manuelle et conformément à sa destination. Il est interdit d'employer des mécanismes, logiciels ou scripts qui surchargent la Plateforme ou vont à l'encontre des intérêts manifestes ou déclarés de Boatpark.

Il est notamment interdit d'utiliser des robots d'indexation, moteurs de recherche automatisés ou autres procédés automatiques pour extraire des données ou des utilisateurs de la Plateforme. Les utilisateurs ne doivent pas prendre de mesures occasionnant une charge excessive ou déraisonnable sur la Plateforme ni la perturber ou en faire un usage abusif.

Il est interdit de bloquer, d'écraser ou de modifier les contenus générés par la Plateforme. Les utilisateurs ne peuvent utiliser la Plateforme à des fins publicitaires. La revente ou l'intermédiation ultérieure de prestations via la Plateforme est également interdite, sauf accord dérogatoire exprès avec Boatpark.

Boatpark peut communiquer avec les utilisateurs par la Plateforme et leur adresser ainsi des notifications juridiquement contraignantes, par exemple par notifications push dans les applications et/ou courriels d'information complémentaires. Ces communications sont réputées reçues dès leur envoi par Boatpark, même lorsque l'adresse électronique enregistrée ne fonctionne pas. Il appartient aux utilisateurs de maintenir régulièrement à jour leurs données sur la Plateforme.

3. Propriété intellectuelle, droits de tiers et respect du droit applicable

Les textes, liens, images et autres contenus ou informations publiés par un utilisateur sur la Plateforme sous quelque forme que ce soit (p. ex. téléchargement de photographies) ou communiqués par son intermédiaire peuvent être utilisés par Boatpark pour exploiter la Plateforme, fournir ses services, les promouvoir et les documenter (y compris par des captures d'écran), sans limitation de durée ni de territoire et sans rémunération. L'utilisateur garantit que ces contenus et informations ne portent atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle, droit de la personnalité ou autre droit de tiers, ne violent ni la loi ni les bonnes mœurs et qu'il peut autoriser leur utilisation par Boatpark. Ces éléments ne doivent pas être injurieux, méprisants, obscènes, diffamatoires, harcelants, attentatoires à l'honneur ou à la réputation, dénigrants, trompeurs ou susceptibles d'entraîner une confusion, ni présenter de caractéristiques similaires.

L'utilisateur ne peut publier que des images créées par lui-même ou pour lesquelles le titulaire des droits a consenti à l'utilisation prévue sur Boatpark; cela vaut également pour les contenus déjà publiés sur Internet. Il s'engage en outre à respecter le droit applicable en toutes circonstances. Les textes, liens, images et autres contenus ou informations de la Plateforme ne peuvent être utilisés que dans la mesure et pour la durée nécessaires à l'utilisation régulière des prestations proposées.

Aucun droit n'est accordé aux utilisateurs à cet égard. Les logos, marques et autres signes distinctifs de Boatpark ne peuvent être utilisés qu'avec son autorisation expresse préalable et selon ses directives.

IV. Droits et obligations particuliers de Boatpark

Boatpark fournit les services de la Plateforme dans la limite de ses ressources, possibilités opérationnelles et orientations stratégiques. Boatpark est libre d'en déterminer la conception.

La Plateforme est accessible via différents appareils, sites web et applications (ensemble, les « Moyens d'accès »). Le choix des Moyens d'accès relève de la seule discrétion de Boatpark.

Boatpark peut les modifier, élargir, restreindre ou supprimer à tout moment. L'utilisation des applications peut être soumise à l'acceptation de conditions supplémentaires de licence ou d'utilisation de Boatpark ou de tiers. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer (p. ex. connexion de données mobiles ou itinérance), à la seule charge de l'utilisateur.

Boatpark peut traiter et adapter les textes, liens, images et autres contenus ou informations de l'utilisateur pour qu'ils puissent être affichés comme requis sur les sites et applications. Leur présentation peut varier selon le Moyen d'accès. Les utilisateurs sont néanmoins liés de la même manière lors de la conclusion d'un contrat, quel que soit le Moyen d'accès utilisé. Boatpark ne garantit pas les places d'amarrage proposées à la réservation, notamment leur adéquation ou leur disponibilité.

V. Mise à disposition de places d'amarrage

1. Location ou intermédiation

La nature de la relation contractuelle entre le Prestataire et l'Utilisateur d'une place d'amarrage dépend de l'inclusion ou non des frais portuaires dans le prix.

Le Prestataire définit sur la Plateforme le type de relation contractuelle applicable à ses places en indiquant si les frais portuaires sont compris dans le prix fixé :

- **« Frais portuaires inclus ? » = Non :**
  Dans ce cas, la relation contractuelle se limite à la communication par le Prestataire de la disponibilité de la place et à sa garantie que celle-ci est libre aux dates indiquées et que l'Utilisateur peut transmettre cette information de manière contraignante à l'exploitant du port afin de conclure un contrat de location à durée déterminée (contrat de courtage selon les art. 412 ss du Code suisse des obligations). Le Prestataire n'est donc qu'un intermédiaire entre le locataire intéressé (Utilisateur) et le port (sans sous-location). Le contrat de location effectif de la place n'est conclu qu'entre le port et l'Utilisateur, une fois que celui-ci s'est dûment enregistré au port et a payé les frais portuaires. Ces frais ne sont pas payés sur la Plateforme Boatpark et sont dus par l'Utilisateur en plus du prix affiché. Si la description de la place le prévoit, le port déduit le montant déjà payé via Boatpark.
- **« Frais portuaires inclus ? » = Oui :**
  Le Prestataire autorisé à sous-louer, en qualité de bailleur (port ou propriétaire), conclut avec l'Utilisateur, en qualité de locataire, un contrat de location à durée déterminée pour l'utilisation de la place convenue au prix indiqué sur la Plateforme Boatpark (contrat de bail selon les art. 253 ss du Code suisse des obligations). Si le Prestataire est lui-même locataire ou fermier, il garantit qu'il peut sous-louer les places par la Plateforme et qu'il dispose de l'accord nécessaire du propriétaire ou du port.

Le Prestataire autorise Boatpark à conclure les contrats correspondants et à encaisser les redevances dues à ce titre; Boatpark agit comme représentant autorisé du Prestataire.

Le port responsable d'une place proposée peut choisir si les demandes de réservation sont confirmées directement par l'application ou seulement après examen préalable par le port. Dans ce dernier cas, la réservation est d'abord confirmée à titre provisoire. Le port peut ensuite la confirmer ou la refuser dans un délai qu'il détermine.

La Plateforme envoie alors la confirmation ou l'annulation de la réservation provisoire. À défaut d'action du port dans le délai imparti, la Plateforme envoie automatiquement une confirmation ou une annulation, selon le choix préalablement défini par le port.

2. Relation contractuelle lors de l'intermédiation de places (frais portuaires non inclus)

Un contrat de courtage est conclu entre l'Utilisateur intéressé par la location et le Prestataire concerné conformément aux dispositions de Boatpark régissant l'intermédiation de contrats de location de courte durée en vigueur lors de sa conclusion ainsi qu'aux éventuelles conditions particulières de l'offre sur la Plateforme (sans sous-location).

Boatpark met uniquement la Plateforme à disposition, n'est pas partie à ces contrats de courtage et ne répond donc pas de leur bonne exécution.

3. Relation contractuelle lors de la location de places (frais portuaires inclus)

Un contrat de location de place d'amarrage est conclu entre l'Utilisateur locataire et le Prestataire concerné (port, propriétaire ou locataire principal autorisé à sous-louer), conformément aux dispositions de Boatpark relatives à la location de places en vigueur lors de la conclusion du contrat ainsi qu'aux éventuelles conditions particulières de l'offre sur la Plateforme.

Boatpark met uniquement la Plateforme à disposition, n'est pas partie à ces contrats de location et ne répond donc pas de leur bonne exécution.

Le Prestataire doit indiquer à Boatpark l'exploitant portuaire responsable de la place concernée afin que Boatpark puisse convenir avec le port du décompte des frais portuaires. Jusqu'à la conclusion d'un accord avec le port, ces frais sont crédités au Prestataire, qui demeure entièrement responsable envers le port.

4. Informations relatives à la place d'amarrage

Le Prestataire saisit sur la Plateforme les différentes informations relatives à chaque place (p. ex. numéro, dimensions maximales du bateau occupant la place, etc.) ainsi que les périodes de disponibilité et les prix correspondants. Les indications de tirant d'eau doivent toujours se référer au niveau zéro des cartes marines.

Le Prestataire peut augmenter ou réduire la disponibilité à tout moment à sa discrétion. Il peut définir une disponibilité uniquement au jour le jour (option « day-by-day »); dans ce cas, la place ne peut être réservée par un Utilisateur qu'au plus tôt le premier jour d'utilisation et pour une nuit seulement. Cela permet au Prestataire de mettre fin quotidiennement à la disponibilité et de réutiliser sa place. Toutefois, si des réservations ont déjà été effectuées par des utilisateurs de Boatpark, le cocontractant garantit leur exécution intégrale. La période de disponibilité s'étend de 17 h (heure locale du lieu, arrivée) le premier jour disponible à 11 h (départ) le dernier jour. Des horaires différents d'arrivée et de départ peuvent être définis pour chaque place.

Le Prestataire peut publier des contenus supplémentaires sur les places via son compte (p. ex. liens vers des sites web). Il garantit ne proposer sur Boatpark que des espaces adaptés à l'amarrage. Il ne peut proposer que des places non grevées de servitudes qui seraient affectées par leur utilisation comme places d'amarrage.

Le Prestataire peut assortir le contrat d'autres conditions (p. ex. restrictions sur le type de bateau, services supplémentaires inclus dans le prix, informations telles que des numéros de téléphone). Celles-ci doivent figurer dans la description de la place. Les conditions particulières du Prestataire ne doivent pas contredire les dispositions essentielles des présentes CG.

Lorsqu'un Prestataire libère sa propre place à partir du jour même en mode « day-by-day », celle-ci ne devient réservable par d'autres utilisateurs qu'après 30 minutes. Cela lui permet de réserver une autre place ou d'annuler la disponibilité de la sienne s'il ne trouve aucune place libre ailleurs.

Le Prestataire garantit l'exactitude de toutes les informations saisies dans l'application et le respect des éventuelles règles du port.

Le Prestataire libère Boatpark de toutes les prétentions de tiers concernant les informations et/ou la disponibilité des places.

5. Commission Boatpark

Boatpark perçoit une commission pour la mise à disposition de la Plateforme (ci-après « Commission Boatpark »), calculée selon le tableau ci-dessous. Cette commission est calculée sur le prix total final affiché à l'Utilisateur sur la Plateforme (ou sur d'éventuels frais d'annulation), comme suit :

	Frais portuaires inclus		**Frais portuaires non inclus**	
	Places portuaires (visiteurs)	**Places privées (locataires)**	**Places portuaires**	**Places privées**
Commission Boatpark	10 % du prix final, min. 1.50 CHF/EUR/USD/GBP par nuit	10 % du prix final, min. 1.50 CHF/EUR/USD/GBP par nuit	100 % du prix final, min. 1.50 CHF/EUR/USD/GBP par nuit	35 % du prix final, min. 1.50 CHF/EUR/USD/GBP par nuit
Rémunération brute du Prestataire privé	n/a	Fixée individuellement par accord entre Boatpark et le port	n/a	Solde après déduction de la Commission Boatpark (env. 65 % du prix final)
Frais portuaires (versés au port)	Solde après Commission Boatpark (env. 90 % du prix final).	Solde après Commission Boatpark et rémunération du Prestataire privé	s.o. (à payer directement par l'Utilisateur au port. Le prix Boatpark est déduit si indiqué dans la description.)	s.o. (à payer directement par l'Utilisateur au port. Le prix Boatpark est déduit si indiqué dans la description.)

En cas d'annulation par l'Utilisateur, les éventuels frais d'annulation perçus sont décomptés selon le même système (les frais d'annulation remplacent le prix total final de l'Utilisateur comme base de calcul).

Toute commission dérogatoire doit faire l'objet d'un accord écrit entre Boatpark et le cocontractant.

Plafond de commission pour les réservations visiteurs dans les ports

Pour les réservations visiteurs dans les ports avec frais portuaires inclus, le taux de Commission Boatpark en pourcentage figurant sur le premier décompte mensuel comprenant des réservations visiteurs décomptées constitue durablement le taux maximal contraignant pour le port concerné. Une réduction du taux reste possible à tout moment.

Une facturation supplémentaire n'est autorisée que si et dans la mesure où les frais réels et justifiables du prestataire de paiement dépassent 3 % du montant de la transaction concernée. Boatpark ne peut alors facturer que le montant supplémentaire effectivement supporté au-delà de 3 %.

La commission minimale de 1.50 CHF/EUR/USD/GBP par nuit reste inchangée et s'applique indépendamment du plafond du taux de commission.

6. Décompte et versement au Prestataire

Les paiements sont traités comme suit : le Prestataire autorise Boatpark à recevoir les paiements (redevances) des Utilisateurs en son nom et pour son compte. En sa qualité de représentant autorisé, Boatpark encaisse pour le Prestataire les redevances convenues entre celui-ci et l'Utilisateur via la Plateforme, au moyen du mode de paiement choisi.

Boatpark procède chaque mois au décompte des redevances encaissées pour le Prestataire. Celui-ci mentionne toutes les recettes brutes, déduction faite de la Commission Boatpark et des éventuelles sommes dues aux exploitants portuaires. Le Prestataire peut demander un virement ou utiliser son solde pour payer sur la Plateforme en qualité d'Utilisateur. Le versement est effectué sur le compte bancaire enregistré dans l'application ou, par exemple en cas de remboursement, sur le moyen de paiement utilisé. Les éventuels frais bancaires du virement sont à la charge du destinataire (pour les paiements en euros, des virements SEPA économiques sont utilisés lorsque cela est possible).

Si le Prestataire est un exploitant portuaire, le solde est automatiquement viré chaque mois sur le compte bancaire enregistré.

Le solde affiché dans l'application est purement indicatif et sans valeur contraignante. Seul le décompte mensuel fournit les informations faisant foi sur les soldes des comptes.

Les décomptes mensuels tiennent compte des redevances encaissées pour les réservations dont la date de fin (ou d'annulation) tombe dans le mois concerné. Si des rétrofacturations interviennent ultérieurement, Boatpark peut en demander le remboursement au Prestataire ou les compenser avec les versements du mois en cours.

Les Utilisateurs peuvent annuler des places avant le début de l'occupation ou du contrat conformément aux présentes CG. Selon le moment de l'annulation, des frais peuvent néanmoins être dus. Ces frais d'annulation réduits sont décomptés comme des redevances normales.

Le Prestataire doit fournir et tenir à jour toutes les informations nécessaires à la facturation correcte par Boatpark. Boatpark n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations du Prestataire figurant sur les factures.

7. Obligations fiscales

Le Prestataire est seul responsable du respect de toutes ses obligations fiscales, notamment de la déclaration des revenus provenant de l'intermédiation ou de la location de places et du versement des impôts perçus à l'autorité compétente. Il lui incombe seul de déterminer l'autorité compétente. Boatpark ne fournit aucun conseil fiscal ou juridique.

VI. Réservation de places d'amarrage

1. Location ou intermédiation

Le Prestataire définit sur la Plateforme le type de relation contractuelle applicable à ses places en indiquant si les frais portuaires sont compris dans le prix (voir aussi chapitre V, Mise à disposition de places d'amarrage) :

- **« Frais portuaires inclus ? » = Non :**
  Dans ce cas, la relation contractuelle se limite à la communication par le Prestataire (non autorisé à sous-louer) de la disponibilité de la place, à sa garantie qu'elle est libre aux dates indiquées et au droit de l'Utilisateur de transmettre cette information de manière contraignante à l'exploitant du port pour conclure un contrat de location à durée déterminée (contrat de courtage selon les art. 412 ss du Code suisse des

obligations; sans sous-location). Le contrat de location effectif n'est conclu qu'entre le port et l'Utilisateur après l'enregistrement régulier de celui-ci au port et le paiement des frais portuaires. Les frais portuaires ne sont pas payés par la Plateforme Boatpark et sont dus en supplément du prix affiché.

- **« Frais portuaires inclus ? » = Oui :**
  Le Prestataire autorisé à sous-louer, en qualité de bailleur (port, propriétaire ou locataire principal), conclut avec l'Utilisateur locataire un contrat de location à durée déterminée pour la place convenue au prix affiché sur la Plateforme Boatpark (contrat de bail selon les art. 253 ss du Code suisse des obligations). Si le Prestataire est lui-même locataire ou fermier, il garantit disposer du droit de sous-louer via la Plateforme et de l'accord nécessaire du propriétaire ou du port.

2. Processus de réservation

La période et la place convenues sont fixées de manière contraignante par le processus de réservation de la Plateforme. L'Utilisateur choisit une place dans l'application Boatpark, sélectionne les dates de début et de fin puis appuie sur « Réserver pour [montant] ». Il soumet ainsi une offre de réservation que la Plateforme accepte sous réserve de disponibilité. La réservation est confirmée par courrier électronique.

Selon le port concerné, la confirmation est directement définitive ou d'abord provisoire et soumise à validation par le port. Dans ce second cas, la Plateforme indique le délai de confirmation ou d'annulation de la réservation provisoire. Une réservation provisoire n'est pas contraignante. Si le port l'annule, la totalité du prix payé est créditée au compte interne de l'Utilisateur.

La période de réservation commence à 17 h (heure locale du lieu, arrivée) le premier jour réservé et se termine à 11 h (départ) le dernier jour. Des horaires différents peuvent être définis pour chaque place.

Si la place est déjà disponible avant l'heure d'arrivée prévue le jour concerné, l'Utilisateur peut l'occuper plus tôt sauf indication contraire sur place.

L'Utilisateur est invité à réserver la plus petite place adaptée à son bateau afin de laisser les places plus grandes aux plus grands bateaux.

Réservation prioritaire : les places proposées en mode « day-by-day » ne sont normalement réservables qu'à partir de 12 h (heure locale du port). Les utilisateurs qui libèrent leur propre place pour le même jour sont prioritaires et peuvent réserver ces places à tout moment pour ce jour. Dans ce cas, ils ne peuvent retirer la disponibilité de leur propre place qu'après avoir annulé leur réservation.

Prolongation automatique : les places proposées en mode « day-by-day » ne peuvent faire l'objet d'une réservation ferme que pour une nuit. Un Utilisateur souhaitant prolonger son séjour peut demander une prolongation automatique jusqu'à la date de fin indiquée. Si la place reste disponible à minuit pour le lendemain, la Plateforme prolonge automatiquement la réservation d'une nuit supplémentaire payante et envoie une confirmation par courrier électronique. Cette prolongation peut être interrompue à tout moment dans « Mes réservations » dans l'application.

Réservations multiples : un utilisateur ne peut réserver que dans un seul port par nuit. Le système ne permet pas de réservations simultanées dans différents ports.

La Plateforme confirme la conclusion du contrat à l'Utilisateur par courrier électronique. Le contrat est conclu en langue allemande. La redevance due est fixée individuellement pour chaque place et affichée sur la Plateforme; elle peut évoluer à tout moment mais est

définitivement fixée à la conclusion du contrat. Elle inclut les éventuels frais accessoires et la Commission Boatpark. L'Utilisateur accepte ainsi que Boatpark perçoive et conserve les commissions d'intermédiation.

3. Modalités de paiement

Le Prestataire autorise Boatpark à recevoir les paiements (redevances) des Utilisateurs en son nom et pour son compte.

En sa qualité de représentant autorisé, Boatpark encaisse après la conclusion du contrat les redevances convenues entre le Prestataire et l'Utilisateur sur la Plateforme, au moyen du mode de paiement choisi. L'Utilisateur accepte cet encaissement en concluant le contrat. Les moyens de paiement disponibles sont ceux proposés par Boatpark, dont les conditions peuvent varier; les conditions d'utilisation du prestataire de paiement concerné s'appliquent.

Les redevances sont d'abord versées à Boatpark (mandataire autorisé pour l'encaissement), qui les reverse au Prestataire après déduction de sa commission, de ses autres parts et des autres montants éventuellement dus par le Prestataire. Tous les montants incluent la TVA légale, lorsqu'elle s'applique. Boatpark facture ces redevances à l'Utilisateur au nom et pour le compte du Prestataire.

4. Obligations particulières de l'Utilisateur

Les places réservées ne peuvent être utilisées que conformément à leur destination, généralement pour l'amarrage temporaire de bateaux. Les embarcations doivent respecter les règles légales en vigueur au lieu de la place, y compris les règlements applicables. Sauf indication contraire sur place ou du Prestataire, les règles doivent aussi être respectées dans l'enceinte portuaire. L'utilisation ne doit pas porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers ou du Prestataire. La place et ses alentours doivent être utilisés avec soin, sans dépassement de l'usage normal, ni dommage ni salissure. Tout dommage ou toute circonstance empêchant l'usage prévu doit être signalé immédiatement au Prestataire et, le cas échéant, à l'autorité portuaire.

Avant d'occuper une place, l'Utilisateur doit vérifier son adéquation à son bateau (p. ex. tirant d'eau selon le niveau de l'eau). Boatpark ne garantit pas l'exactitude des informations relatives aux places.

L'Utilisateur ne peut utiliser que la place réservée et uniquement pendant la période convenue. Il ne peut ni la sous-louer ni la mettre à disposition de tiers. Il doit au Prestataire les redevances convenues ainsi que, en cas d'utilisation non conforme ou excessive, les frais supplémentaires et pénalités éventuels (à partir d'une heure de dépassement, une journée complète de location est facturée). Les montants sont immédiatement exigibles.

L'Utilisateur doit également respecter les règlements particuliers du Prestataire ou du port applicables à la place ou au site (p. ex. affichés au port ou communiqués sur la Plateforme) et suivre toutes les instructions des autorités portuaires. Si celles-ci attribuent une autre place pour la nuit, l'Utilisateur doit s'y conformer et ne peut exiger celle initialement réservée. Un déplacement ne donne lieu ni à un supplément pour une place plus chère, ni à un remboursement pour une place moins chère. Si le port ne peut proposer de place malgré la réservation Boatpark, le prix total est crédité à l'Utilisateur.

Inversement, l'Utilisateur est censé occuper effectivement la place réservée. Si elle reste inoccupée malgré la réservation, le port ou Boatpark peut annuler celle-ci. Les mêmes frais s'appliquent que pour une annulation par l'Utilisateur.

5. Conditions d'annulation

Boatpark recommande généralement de réserver les places à court terme afin de tenir compte du vent et de la météo. Les conditions d'annulation varient donc selon la date de la réservation.

Réservation à court terme, au maximum 3 jours (72 heures) avant le début d'utilisation *) :

- Crédit intégral en cas d'annulation jusqu'à la veille
- Aucun crédit en cas d'annulation plus tardive

Réservation anticipée, à partir de 3 jours (72 heures) avant le début d'utilisation *) :

- Crédit intégral si l'annulation intervient au moins 10 jours à l'avance
- Crédit de 50 % si l'annulation intervient entre 2 et 10 jours à l'avance
- Aucun crédit en cas d'annulation plus tardive

Une réservation effectuée par erreur peut être annulée dans les 15 minutes avec crédit intégral sur le compte utilisateur. En cas d'annulation d'une réservation provisoire, la totalité du montant est créditée au compte utilisateur à tout moment.

Annulation avant début d'utilisation *)		Crédit sur compte utilisateur
Réservation à court terme (moins de 72 h avant utilisation)	Réservation anticipée (72 h ou plus avant utilisation)	
Le jour même	< 48 h	0%
n/a	2 à 10 jours	50%
La veille ou avant	> 10 jours	100%
Dans les 15 min suivant la réservation		100%
Réservation provisoire (à tout moment)		100%

*) Le début de l'utilisation correspond à 17 h le premier jour de la réservation.

Si des taxes de séjour sont facturées pour la place, elles sont intégralement créditées au compte utilisateur si l'annulation intervient avant 17 h, quelle que soit la date de réservation.

Les crédits liés aux annulations apparaissent immédiatement dans le compte utilisateur de l'application et peuvent servir à payer d'autres réservations. Une confirmation écrite est envoyée par courrier électronique après la fin du mois. Les crédits restent acquis et n'expirent pas.

L'Utilisateur souhaitant le remboursement de son crédit interne doit le demander à Boatpark par courrier électronique. Le remboursement est généralement effectué sur le moyen de paiement initial. Boatpark peut retenir jusqu'à 5 % à titre de frais administratifs.

VII. Prise de contact / demandes via Boatpark

Les points d'intérêt répertoriés sur Boatpark (p. ex. ports), y compris leurs coordonnées, proviennent de sources accessibles au public.

La fonction de demande intégrée à Boatpark permet aux utilisateurs inscrits d'adresser des demandes ciblées aux entreprises référencées concernant leurs services (p. ex. une place visiteur). Boatpark n'envoie ces demandes qu'à la demande expresse d'un utilisateur inscrit et n'effectue aucun envoi systématique répété.

Ces demandes sont envoyées au nom de l'utilisateur à l'adresse électronique publiquement disponible de l'entreprise. Il s'agit exclusivement de demandes individuelles initiées par

l'utilisateur concernant les services de l'entreprise, et non de messages publicitaires ou commerciaux non sollicités.

L'Utilisateur est informé avant l'envoi et accepte que Boatpark transmette à l'entreprise sollicitée ses données personnelles et les informations sur son bateau enregistrées dans le système.

VIII. Comportements fautifs, problèmes, litiges et dommages

En cas de litige (p. ex. dépassement de la durée convenue ou dommages causés aux biens du Prestataire par l'Utilisateur), Boatpark s'efforce, dans la mesure de ses possibilités, de favoriser un accord approprié entre les parties.

Le Prestataire peut faire enlever le véhicule de l'Utilisateur, aux frais et risques de ce dernier, par Boatpark (ou un tiers mandaté par Boatpark), si la durée convenue est dépassée, si le véhicule occupe une autre place que celle convenue ou s'il est stationné en infraction aux règles applicables.

La durée d'utilisation est indiquée à l'Utilisateur sur la Plateforme ou dans la confirmation de réservation. Si un Utilisateur dépasse à plusieurs reprises la durée convenue, utilise des places indisponibles, endommage des biens ou adopte un comportement déraisonnable envers d'autres utilisateurs, et si Boatpark dispose d'éléments de preuve, elle peut lui adresser un avertissement. Boatpark se réserve également le droit de résilier son contrat à tout moment et de l'exclure de toute utilisation future de la Plateforme. Les autres droits des utilisateurs découlant de violations des contrats conclus entre eux, notamment les demandes de dommages-intérêts, demeurent réservés.

La responsabilité réciproque des utilisateurs pour les dommages indirects ou consécutifs, y compris le manque à gagner, est exclue. Le Prestataire garantit à l'Utilisateur et à Boatpark qu'il est autorisé à louer ou à proposer les places concernées et qu'elles conviennent à l'usage prévu, notamment à l'amarrage. Le Prestataire et l'Utilisateur sont seuls responsables l'un envers l'autre de l'exécution de leur contrat. Boatpark ne répond ni des dommages ni des vols affectant les véhicules, les places ou les bâtiments ou leur contenu, ni des autres dommages liés à une relation contractuelle.

IX. Protection des données

Boatpark collecte des données d'utilisateurs dans le cadre de l'exécution des contrats, conformément notamment à la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD). Sans le consentement des utilisateurs, Boatpark ne collecte, ne traite ou n'utilise leurs données de compte et d'utilisation que dans la mesure nécessaire à l'exécution des contrats, à la fourniture des services et à leur facturation.

L'utilisateur autorise Boatpark à communiquer ses données à des sociétés du groupe et à des tiers à des fins commerciales dans le cadre du point XII. Boatpark veille à ce que les destinataires soient soumis à des obligations appropriées de protection des données. L'utilisateur autorise également la transmission de ses données personnelles et de celles de son bateau à l'exploitant du port ou aux autorités compétentes pour une place réservée ou demandée. La Politique de confidentialité de Boatpark s'applique pour le surplus.

X. Garantie, incidents techniques et maintenance

Boatpark s'efforce d'assurer la disponibilité et le bon fonctionnement de la Plateforme (y compris son site web), sans les garantir, ni garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations qui y figurent, notamment l'identité et les autres données des utilisateurs inscrits.

La Plateforme ou certaines de ses parties peuvent être temporairement indisponibles ou restreintes en raison d'opérations de maintenance ou pour d'autres motifs, sans que les utilisateurs puissent faire valoir de prétentions contre Boatpark.

XI. Exclusion et limitation de responsabilité

Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de Boatpark est limitée aux fautes intentionnelles, à la négligence grave et aux violations fautives d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire celles dont la violation compromet la finalité du contrat. En cas de négligence légère, elle est limitée au dommage prévisible et typique du type de service ou d'intermédiation fourni par Boatpark. Il en va de même pour les fautes légères de ses représentants légaux ou auxiliaires.

Boatpark n'est pas responsable des dommages résultant des contrats conclus via la Plateforme ni des problèmes techniques entraînant un affichage absent, tardif ou erroné des places proposées, ou perturbant autrement le déroulement contractuel. Toute responsabilité pour les dommages imprévisibles, indirects ou consécutifs et le manque à gagner (p. ex. en cas d'indisponibilité de la Plateforme) est exclue dans tous les cas.

Boatpark ne répond pas des dommages subis par des utilisateurs ou des tiers à la suite d'actes d'autres utilisateurs ou tiers liés à l'utilisation ou à l'abus de la Plateforme. Ces limitations ne s'appliquent pas à la responsabilité de Boatpark en cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

XII. Indemnisation / garantie contre les recours

Si un utilisateur enfreint les présentes dispositions, la loi ou des contrats conclus avec d'autres utilisateurs en lien avec la Plateforme, ou si une telle violation est alléguée, il doit, à première demande, garantir Boatpark contre toutes les prétentions correspondantes d'un autre utilisateur ou d'un tiers.

Boatpark signale dans un délai raisonnable les prétentions reçues à l'utilisateur tenu de l'indemniser et lui permet d'assurer sa défense. Cet utilisateur supporte les frais, y compris les frais raisonnables de représentation juridique de Boatpark.

XIII. Transfert des droits et obligations à des tiers, sous-traitants

Boatpark se réserve le droit de transférer à un tiers son contrat avec l'utilisateur ainsi que tout ou partie des droits et obligations qui en découlent, ou de les faire exercer ou exécuter par des tiers.

XIV. Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes CG sont totalement ou partiellement nulles et/ou inapplicables, la validité et/ou l'applicabilité des autres dispositions ou parties de dispositions ne sont pas affectées. Les dispositions invalides ou inapplicables sont remplacées par des dispositions valides se rapprochant autant que possible de leur sens et de leur objectif économique. Il en va de même des éventuelles lacunes.

XV. Droit applicable et for juridique

La relation contractuelle entre Boatpark et les utilisateurs régie par les présentes CG est soumise au droit suisse. Les tribunaux ordinaires de Zurich sont exclusivement compétents pour tous les litiges qui en découlent ou s'y rapportent, sauf si des dispositions légales

impératives prévoient d'autres fors. Boatpark peut également faire valoir ses prétentions devant les tribunaux du domicile ou du siège de l'utilisateur.